



DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 2017-31

Nature de l'acte :
1.1 – Marchés publics

En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 10

Le 03 août 2017 à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 27/07/2017, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire.

Présents : Béatrice FOL, Pascal LOUBIER, Ludovic VUICHARD, Yann FOL, Jean-Pierre VUICHARD, Jean-Louis VUICHARD, Grégory FOL, Maurice VIOUD, Gisèle MEYNET, Véronique SUBLET.

Excusés : Marc VUAGNAT, Sébastien DESBIEZ-PIAT, Agnès HUYTON, Ingrid LAVOREL, Stéphanie MUHLEMATTER.

Secrétaire de séance : Pascal LOUBIER.

01 – Construction d'un hangar communal
Avant-Projet Définitif (APD)

Mme le Maire rappelle que par délibérations en date du 06 avril 2017 et du 18 juillet 2017, le Conseil Municipal a confié le marché de maîtrise d'œuvre des travaux de construction d'un hangar communal au bureau d'architectes M & M Architectes.

Ce dernier a réalisé l'avant-projet définitif. Le coût de ce projet est estimé à 499 000 € HT pour une superficie totale de 436 m² (y compris la construction de logement au niveau 1).

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après délibération, à l'unanimité,

Article 1 : Approuve l'avant-projet définitif relatif à la construction d'un hangar communal.

Article 2 : Autorise Mme le Maire, ou son représentant, à signer au nom de la commune tous les actes destinés à assurer l'exécution de ce marché.

Article 3 : Autorise Mme le Maire, ou son représentant, à solliciter toutes autorisations administratives notamment le dépôt et l'obtention d'un permis de construire.

Les signatures suivent au registre

Mesures de publicité :

- Télétransmise le 03/08/17
- Affichée le 11/08/17

- Certifiée exécutoire le 11/08/17

Le Maire,

Béatrice FOL



Le Maire,

Béatrice FOL





DÉLIBÉRATION MUNICIPALE		N° 2017-32
Nature de l'acte : 3.1 - Acquisitions		En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 10

Le **03 août 2017** à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le **27/07/2017**, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire.

Présents : Béatrice FOL, Pascal LOUBIER, Ludovic VUICHARD, Yann FOL, Jean-Pierre VUICHARD, Jean-Louis VUICHARD, Grégory FOL, Maurice VIoud, Gisèle MEYNET, Véronique SUBLET.

Excusés : Marc VUAGNAT, Sébastien DESBIEZ-PIAT, Agnès HUYTON, Ingrid LAVOREL, Stéphanie MUHLEMATTER.

Secrétaire de séance : Pascal LOUBIER.

02 – Donation
Parcelle A 779

Mme le Maire informe l'Assemblée que les conjoints CHAPUIS acceptent de céder gracieusement à la commune la parcelle cadastrée A 779 d'une superficie de 8 m² située à Murcier, à l'angle du Chemin de Curteille et de la Route Départementale N°7. Cette acquisition pourrait permettre à la commune d'aménager un emplacement à conteneurs d'ordures ménagères. Les frais inhérents à cette donation (frais de géomètre et notariés) seraient à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,
Considérant que la donation de la parcelle A 779 permettrait l'aménagement d'un emplacement à conteneurs à ordures ménagères,
Après délibération, à l'unanimité,

Article 1 : Accepte la donation de la parcelle cadastrée A 779 d'une superficie de 8 m².

Article 2 : Accepte de prendre en charge tous les frais inhérents liés à cette donation.

Article 3 : Autorise Mme le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de cette affaire.

Les signatures suivent au registre

Mesures de publicité :

- Télétransmise le 03/08/17
- Affichée le 11/08/17

- Certifiée exécutoire le 11/08/17

Le Maire,

Béatrice FOL



Le Maire,



Béatrice FOL



DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 2017-33

Nature de l'acte :
5.7 - Intercommunalité

En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 10

Le 03 août 2017 à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 27/07/2017, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire.

Présents : Béatrice FOL, Pascal LOUBIER, Ludovic VUICHARD, Yann FOL, Jean-Pierre VUICHARD, Jean-Louis VUICHARD, Grégory FOL, Maurice VIoud, Gisèle MEYNET, Véronique SUBLET.

Excusés : Marc VUAGNAT, Sébastien DESBIEZ-PIAT, Agnès HUYTON, Ingrid LAVOREL, Stéphanie MUHLEMATTER.

Secrétaire de séance : Pascal LOUBIER.

03 – Communauté de Communes du Genevois

Avenant n°2 à la convention de mise à disposition du « service commun »
pour l'instruction des autorisations d'urbanisme

Mme le Maire informe l'Assemblée que la Commune de St Julien-en-Genevois a intégré le service commun d'autorisation du droit des sols à compter du 1^{er} juillet 2017. Cette intégration conduit à une nouvelle répartition des frais de gestion du service sur une assiette élargie de communes et d'actes instruits. Il a donc été décidé de réduire la quote-part des frais de gestion pour l'ensemble des communes et de la passer de 15 % à 10 %.

Mme le Maire indique qu'il convient d'approuver un avenant portant sur une modification des clauses financières correspondantes.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,
Après délibération, à l'unanimité,

Article 1 : Approuve l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition du « service commun » de la Communauté de Communes du Genevois pour l'instruction des autorisations d'urbanisme relatif à une modification des clauses financières.

Article 2 : Autorise Mme le Maire ou son représentant à signer cet avenant.

Les signatures suivent au registre

Mesures de publicité :

Télétransmise le 10/08/17

Affichée le 11/08/17

Certifiée exécutoire le 11/08/17

Le Maire,

Béatrice FOL



Le Maire,



Béatrice FOL